

## CAHIER DES CHARGES 2023

### INGENIERIE POUR DES PROJETS DE LIEUX DE VIE COLLECTIFS

La prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des effets du vieillissement des personnes retraitées relevant des GIR 5 et 6, socialement fragilisées, sont des enjeux majeurs de la politique d'action sociale de l'Assurance Retraite.

Cette démarche s'illustre en particulier par un soutien financier au développement des Lieux de Vie Collectifs (LVC) pour des personnes âgées encore autonomes nécessitant un cadre de vie sécurisant, répondant à leurs besoins.

Pour faciliter le développement de ces projets, la Carsat Sud-Est souhaite accompagner les porteurs dans leur réflexion de mise en œuvre en finançant les frais d'ingénierie nécessaires, en amont des projets de construction, de rénovation, d'agrandissement, de mises aux normes, de restructuration.

Dans les projets de Lieux de Vie Collectifs, l'ingénierie concerne des prestations intellectuelles d'étude de faisabilité du projet en amont de sa réalisation. Ainsi, ces prestations pourront notamment permettre de définir la stratégie immobilière et patrimoniale, la programmation, l'économie de la construction, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ou d'accélérer le projet.

Elles pourront également porter sur des études de sols/béton/thermique/accessibilité, de diagnostics amiante/plomb/technique d'un bâtiment, d'études de chiffrage/sociétal/de planification, etc.

Ainsi, les études pourront concerner les aspects techniques, économiques, réglementaires, thermiques, sociaux, etc...

Le porteur de projet va pouvoir ainsi réaliser tous les diagnostics et les études nécessaires pour permettre la réalisation d'opérations éligibles aux aides financières de la Carsat Sud-Est les années suivantes, l'aide aux études permettant ainsi de rendre possible ou simplement d'accélérer le projet.

Il s'agit d'une aide à la décision d'entreprendre un projet de rénovation/construction.

Le porteur de projet pourra faire appel à des professionnels comme un bureau d'étude technique, un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, un Assistant à Maitrise d'Usage, un architecte dans la phase d'étude, un géomètre, etc.

Ce cahier des charges permet la constitution d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'ingénierie pour des projets de lieux de vie collectifs destinés aux porteurs de projet accueillant des seniors autonomes.

Il vise à financer, si le projet est éligible à cet accompagnement, les dépenses d'ingénierie nécessaires à la prise de décision éclairée du porteur, dans la limite de 80 % hors taxe plafonnée à 20 000 €. Les prestations déjà engagées ne seront pas éligibles à ces financements.

L'engagement financier fera l'objet d'une convention entre la Carsat Sud-Est et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de la Carsat Sud-Est : [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr).

La demande de financement doit comprendre :

- Courrier motivé de demande d'une aide financière faisant ressortir le montant et l'objet du projet,
- Le cahier des charges complété et accompagné des pièces sollicitées.



Le dépôt de la demande s'effectuera sur la plateforme SelfCnav.

Afin d'obtenir les codes d'accès, contactez-nous sur [lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr](mailto:lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr).

Une copie du dossier complet doit, également, être envoyée par courrier à :

Carsat Sud-Est – DADO

35 rue George

13386 Marseille Cedex 20

Pour toute correspondance, adresser un mail à : [lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr](mailto:lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr).

## Identification de la structure/du projet

Dénomination : .....

Adresse : .....

## Identification du porteur de projet

Nom : .....

Statut juridique : .....

Adresse : .....

Personne en charge du projet : .....

Tel : .....

Mail : .....

Joindre :

- *L'IBAN (en cas de trésorerie générale, joindre une attestation de la trésorerie faisant apparaître le nom du titulaire du compte)*
- *Pour les établissements publics :  
Délibération du conseil d'administration approuvant le projet*
- *Pour les associations :  
Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture  
Statuts*
- *Pour les sociétés commerciales :  
Extrait du Kbis  
Inscription au registre du commerce*

## Intitulé du projet

.....

## Note d'opportunité du projet

*Il s'agit, dans une note d'opportunité, de décrire votre projet, en indiquant notamment :*

- *son origine,*
- *les besoins en matière de logements des personnes âgées autonomes sur votre territoire,*
- *les constats réalisés sur votre territoire et en quoi le projet pressenti y répondrait,*
- *son ancrage territorial,*
- *ses objectifs,*
- *le projet envisagé (réhabilitation/construction en décrivant le lieu pressenti/le nombre de logements/les espaces collectifs/...),*
- *les freins déjà identifiés,*
- *son calendrier de réalisation,*
- *son état d'avancement.*

.....  
.....

### **Pré-études réalisées**

*Préciser si des pré-études ont déjà été réalisées et ce qu'elles ont déjà permis d'identifier.  
Les joindre.*

.....

### **Diagnostiques et Etudes à réaliser (techniques/économiques/réglementaires/thermiques/sociaux...)**

*Détailler les diagnostics et les études à réaliser ainsi que les corps de métiers pressentis pour vous  
aider à la prise de décision*

.....

### **Chiffrage du projet**

*Présenter le chiffrage de la phase ingénierie en joignant les devis.*

.....

### **Recettes**

**80% maximum Carsat dans la limite de 20 000 € HT / 20% autres financements**

*Présenter les financements associés en joignant les justificatifs.*

.....

### **Partenaires du projet (Ancrage local)**

*Préciser avec quels partenaires vous avez engagé votre réflexion et si des contrats ont déjà été établis*

.....